

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 35
HEBBSL

Bas-Saint-Laurent

RÉCOLTE DE BOIS DE CHAUFFAGE DANS LES FORÊTS PUBLIQUES

Rimouski, le 10 août 2022 – Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs rappelle à la population qu'il est obligatoire de détenir un permis pour récolter du bois de chauffage à des fins domestiques dans les forêts publiques.

Ce permis permet aux utilisateurs et utilisatrices de bois de chauffage de récolter un maximum de 22,5 m³ apparents de bois, à 1,65 \$ plus taxes le mètre cube apparent pour toutes les essences (ce taux peut être mis à jour en tout temps).

La période de récolte est du 20 août au 4 septembre 2022 inclusivement.

Les personnes qui désirent obtenir un permis peuvent en faire la demande **uniquement** en ligne. Toutes les informations et les directives en lien avec la récolte de bois de chauffage dans les forêts publiques sont disponibles dans la section Bas-Saint-Laurent du site Web du Ministère, à la page [Permis d'intervention pour la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques](#). Pour tout soutien, il est possible de communiquer avec le Ministère :

- par **courriel**, à l'adresse suivante : Boischauffage_UG-Bas-St-Laurent@mffp.gouv.qc.ca
- par **téléphone**, en laissant un message dans la boîte vocale au 418 629-3068, poste 700010. Il est demandé de laisser son nom et ses coordonnées afin qu'un représentant ou une représentante du Ministère puisse rappeler dans les plus brefs délais.

Le Ministère rappelle que la récolte de bois de chauffage est limitée aux essences prescrites dans les secteurs désignés sur les documents liés au permis. Comme toutes les autres interventions forestières, cette activité est soumise à des règles strictes ayant pour but d'assurer la protection des autres ressources du milieu forestier.

Pour obtenir des renseignements sur le Ministère et en savoir plus sur ses activités et ses réalisations, consultez le mffp.gouv.qc.ca et les réseaux sociaux :

 <https://www.facebook.com/ForetsFauneParcs>

 https://twitter.com/MFFP_Quebec

- 30 -

Source :

Ève Morin Desrosiers

Conseillère en communication

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Eve.MorinDesrosiers@mern-mffp.gouv.qc.ca

92, 2^e rue Ouest, bureau 207
Rimouski (Québec) G5L 8B3
Téléphone : 418 727-3710
Télécopieur : 418 727-3735
www.mffp.gouv.qc.ca